



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service : Environnement
Bureau : Espaces Naturels Forêt
Chasse
Affaire suivie par : Célia MARCHETTI
Tél : 04 70 48 77 58
Courriel : celia.marchetti@allier.gouv.fr

Yzeure, le 29/04/21

**Comité de Pilotage Natura 2000 du site FR 8302005
« Gîtes des Contreforts et Montagne bourbonnaise »
Compte rendu de la réunion du 25 mars 2021**

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîtes des Contreforts et Montagne bourbonnaise » s'est réuni le 25 mars 2021 sous forme de Viso-conférence en raison du contexte sanitaire.

→ **Ordre du jour** (Diapositive 2)

Après l'accueil par Mme MARCHETTI, Hélène COLLET, chargée de mission au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) détaille les différentes parties de l'ordre du jour.

1. Rappels généraux sur le réseau Natura 2000 et sur les enjeux et objectifs Natura 2000 du site « Contreforts et Montagne bourbonnaise »
2. Retour sur les études réalisées en 2018 et 2019
3. Etude des chauves-souris et de leur territoire de chasse par radiopistage (2018)
4. Inventaire des éléments bocagers du territoire (2019)
5. Bilan des actions engagées en 2020
6. Perspectives d'actions pour 2021 / 2022
7. Questions diverses.

1. Rappels généraux sur le réseau Natura 2000 et sur les enjeux et objectifs Natura 2000 du site « Contreforts et Montagne bourbonnaise » (Diapositives 3 à 13)

Une réunion spécifique à destination des nouveaux élus du territoire s'est tenue fin 2020 afin de présenter le réseau Natura 2000 et ses leviers d'intervention. Au regard notamment du taux de participation peu élevé à cette première réunion, une rapide présentation générale sur le réseau Natura 2000 est proposée (diapos 4 à 6).

Mme MARCHETTI rappelle que sur ce site, c'est l'État qui est la structure porteuse mais que c'est une solution par défaut, du fait de l'absence de portage par une collectivité volontaire.

Elle précise que dans l'Allier, plusieurs collectivités portent des sites Natura 2000 comme le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher (Site des Gorges du Haut Cher), la commune de Hérisson (Site Natura des Gîtes de Hérisson) ou le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (Rivières de la Montagne Bourbonnaise et Monts de la Madeleine). Les conventions de portage sont définies pour 3 ans et les collectivités porteuses bénéficient de l'assistance de la DDT et du soutien technique de l'animateur dans cette démarche.

M. TABOURIN, précise que le financement de Natura 2000 est assuré à 100 % par l'état et le FEADER. Il est néanmoins nécessaire d'avancer la trésorerie car le financement se fait par remboursement des frais engagés (factures acquittées, dépenses de personnels...).

Les différents outils Natura 2000 sont ensuite présentés (diapo 7) : les outils contractuels (chartes et contrats) et l'outil réglementaire (l'évaluation des incidences natura 2000).

M. TABOURIN, tient à rappeler la position actuelle de l'état sur l'animation de l'outil Charte Natura 2000. Il précise qu'aux débuts de Natura 2000, l'État compensait auprès des communes la totalité des « pertes de revenus » liée à l'exonération fiscale accordée aux signataires de Chartes Natura 2000. Aujourd'hui, l'État ne compense plus que 20 % du montant de cette exonération fiscale, de fait 80 % restent à la charge des communes du site. L'État n'encourage plus le développement de cet outil. En effet, la charte reste donc un bon outil mais sa promotion active doit être évidemment partagée avec les communes pour s'assurer de leur adhésion à cette démarche.

Les enjeux et objectifs du site Natura 2000 sont ensuite présentés (diapos 8 à 12). Ces derniers sont recensés dans le document de gestion du site le DocOb (document d'objectifs). Un rappel de l'historique de création et d'animation du site est effectué (diapo 13).

2. Retour sur les études réalisées en 2018 et 2019 (diapositives 14 à 19)

- ✓ En 2018, une vaste étude portant sur les territoires de chasse des espèces de chauves-souris forestières a été menée par Chauve-Souris Auvergne (diapos 15 et 16). Elle correspondait à l'objectif IES2 du DOCOB « Améliorer la connaissance sur les gîtes en les recherchant ». L'objectif était d'améliorer les connaissances vis-à-vis de l'utilisation des milieux par les chauves-souris et de leurs périmètres de chasse autour des gîtes. Plusieurs individus ont donc été équipés d'émetteurs permettant d'enregistrer – par télémétrie – leur position à des moments précis afin de matérialiser les aires occupées. Des captures ont été réalisées sur 4 sites différents lors de trois soirées de capture. 45 individus de 9 espèces différentes ont été capturés et 4 individus ont été équipés. Cette étude a permis de découvrir plusieurs nouveaux gîtes sur Ris, Busset et Le Vernet (en dehors du site). Pour chacune des espèces capturée un territoire de chasse a également été défini. Ce travail a permis de réaffirmer l'importance du maillage bocager sur le site et le rôle prépondérant des linéaires de haies ainsi que des ripisylves dans les déplacements des chauves-souris.
- ✓ En 2019 a eu lieu un travail d'inventaire des éléments bocagers du territoire (diapos 17 à 19). Cette étude réalisée avec l'aide d'un stagiaire du Conservatoire, Sacha BLASKO, a consisté à cartographier l'ensemble des haies et des alignements arborés contenus dans le périmètre du site, à l'exception des parcelles de Laprugne dont le contexte paysager n'est pas bocager. Chaque élément recensé a également fait l'objet d'une évaluation de son état de conservation selon une méthode de notation multicritères. En parallèle, le stagiaire a procédé à plusieurs entretiens avec certains exploitants agricoles du site, afin d'évoquer leurs méthodes de gestion des éléments bocagers sur leurs parcelles ainsi que leur lien avec le réseau Natura 2000. L'ensemble des résultats de cette étude a été diffusé auprès des communes sous la forme d'un rapport de synthèse et d'un atlas cartographique matérialisant tous les éléments recensés sur la totalité du site pouvant servir d'aide à la décision dans le cadre de projets communaux, pour les documents d'urbanisme... Sur le site, ce ne sont ainsi pas moins de 43 730 mètres linéaires de haies et alignements arborés qui ont été recensés. Plus de 50 % de ces haies sont des haies multistrates, puis les haies agricoles arrivent en second plan des haies les plus représentées.

40 % du linéaire est en bon état de conservation, 25 % en état moyen et 35 % en mauvais état. Les haies dégradées correspondent surtout aux haies agricoles et relictuelles. Plusieurs secteurs de discontinuités ont été mis en lumière, permettant de cibler des secteurs d'intervention possible pour la restauration et l'animation de contrats Natura 2000.

3. Actions engagées en 2020 (diapositives 20 à 30)

✓ L'ensemble des suivis de colonies réalisés en 2020 sont présentés dans cette partie :

→ Suivis de BUSSET :

La prospection hivernale de la cavité du Mirai a permis de faire état des effectifs présentés sur les diapositives n° 21 et 22.

Cette année 2020 met en lumière une nouvelle baisse d'effectif pour le petit Rhinolophe. Il est précisé que les températures très douces au moment du passage peuvent peut-être expliquer ces résultats du fait d'un mouvement précoce des populations.

Pour rappel, la cavité avait fait l'objet de dégradations fin 2017 / début 2018, et notamment d'une destruction du système de fermeture qui, en laissant libre accès à l'intérieur du site, avait potentiellement induit un dérangement important des animaux. Les effectifs avaient d'ailleurs connu une chute drastique puisqu'ils avaient été réduits d'environ 50 % entre les suivis 2017 et 2018. Les réparations de la porte de la cavité ont depuis été effectuées par le CEN Auvergne, et des travaux plus lourds de fermeture et de sécurisation du puits donnant sur la cavité sont prévus dans le cadre d'un futur contrat Natura 2000 pour une réalisation en 2021.

Les autres espèces habituellement présentes sur le site ont été recensées dans des proportions identiques à 2019, à l'exception de l'Oreillard absent sur le site cette année.

→ Suivis de RIS :

La prospection estivale du gîte à Grand Murin a permis une observation de 730 individus, ce qui constitue un nouveau record pour le site (diapo 23). Les effectifs n'ont cessé d'augmenter depuis plusieurs années. Il s'agit d'un site majeur sur lequel un nettoyage est effectué annuellement par le CEN Auvergne afin d'éviter des désagréments à la propriétaire. Les relations avec elle sont bonnes mais le devenir du site sur le long terme reste incertain.

C'est pourquoi un aménagement est prévu sur l'Eglise de Ris (voisine du bâtiment abritant aujourd'hui la colonie). Un des porches de l'Eglise n'étant pas utilisé, il a été envisagé d'en faire un gîte de substitution pour les chauves-souris, en installant une chiroptière (meuble sélectif permettant le passage des chauves-souris mais pas des pigeons, diapo 24) au niveau d'un carreau. Dans cette optique, une convention de gestion a été signée en 2019 par le CEN Auvergne avec la commune de Ris. Suite à la signature de cette convention le CEN Auvergne s'est engagé dans la préparation et le dépôt d'un contrat Natura 2000, validé en juillet par la DDT 63. Les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2021.

→ Suivis à LAPRUGNE :

La prospection hivernale de la cavité de la Besbre a été réalisée le 12 janvier 2020 et a fait état des effectifs présentés sur les diapositives 25 et 26.

Il s'agit de résultats plutôt encourageants, notamment du fait d'une plus importante diversité en espèce constatée cet hiver.

Au cours du suivi 2019, une nouvelle dégradation avait été constatée sur la porte, qui avait déjà été réparée à l'aide d'un nouveau cadenas provisoire par le CEN Allier.

La réfection complète de cette porte est également prévue dans le cadre du contrat Natura 2000 multi-site, liant les aménagements à réaliser sur les cavités de la Besbre et du Mirai déposé fin 2020 auprès de la DDT03.

- ✓ Comme les années précédentes, **la communication** autour des actualités Natura 2000 a été faite via des articles proposés aux communes pour qu'elles les diffusent dans leurs bulletins municipaux, ainsi que par une mise à jour régulière du site web dédié <https://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/>.

Il est rappelé que le diaporama du CoPil ainsi que son compte-rendu seront disponibles en téléchargement sur ce site.

En outre, cette année, la fiche de synthèse du site Natura 2000 a été rédigée. Il s'agit d'un document synthétique présentant : la localisation, les caractéristiques du site, les principaux enjeux environnementaux et les objectifs poursuivis dans le DOCOB. Cet outil permet notamment pour les porteurs de projet ayant à réaliser une incidence au titre de Natura 2000 d'avoir accès rapidement aux principales informations liées au site.

- ✓ **Promotion des outils Natura 2000 et animation foncière (diapo 28) :**

Suite aux études menées en 2018 sur les territoires de chasses et l'identification de gîtes, un nouveau travail d'animation et de promotion des outils Natura 2000 a été réalisé.

Les propriétaires de parcelles situées sur les zones à enjeux (chasse et alentours des gîtes) ont été contactés pour les sensibiliser aux enjeux écologiques en présence sur leurs parcelles et les informer sur les outils mobilisables via Natura 2000 (charte et contrats Natura 2000).

Au niveau des territoires de chasse ont été ciblés : les habitats naturels exclusivement (exclusion des zones urbaines et cultures) ainsi que les grands ensembles de parcelles forestières.

Environ 80 propriétaires de 238 parcelles ont été contactés par courrier. Certains courriers ont été retournés au CEN montrant des irrégularités dans le cadastre. Des relances téléphoniques ont été réalisées et ont abouti à envisager une perspective de charte avec un propriétaire sur Busset (5 parcelles). Un diagnostic de terrain a été réalisé, l'ensemble des pièces nécessaires à la contractualisation a été transmis au propriétaire. La démarche est en cours de finalisation.

2 autres chartes sont également en cours sur Busset et Laprugne (Cavités du Mirai et du Chatelard).

- ✓ **Information des nouveaux élus du territoire (diapo 29)**

L'année 2020 prévoyait l'organisation d'une réunion d'information Natura 2000 à destination des nouveaux élus du territoire (maires et délégués environnement, communauté d'agglomération).

Cette réunion, initialement prévue en juin 2020 sous la forme d'un « Apéro Natura 2000 » a dû être différée en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et du report du second tour des élections municipales. Elle a eu lieu le 6 octobre 2020 à Busset en présence de 5 élus du territoire (communes de Busset et Ris).

- ✓ **Journée technique « Gestion et entretien des haies et arbres têtards » (diapo 30)**

En 2020 une journée technique devait être organisée avec l'aide de la Mission Haie Auvergne sur la thématique de l'entretien et de la restauration de haies favorables à la biodiversité. Cette journée devait prendre la forme d'une formation et démonstration réalisée sur une exploitation du site Natura 2000. Les prospections et la préparation de l'animation ont été réalisées sur des parcelles intéressantes chez M. De Bourbon. Cependant, cette animation qui devait être réalisée à l'automne 2020 a dû être annulée du fait du second confinement, pour des raisons administratives mais aussi de saisonnalité de l'intervention, cette formation a dû être annulée du programme d'action.

4. Perspectives d'action pour 2021/2022 (diapo 32).

En 2021, le Conservatoire va poursuivre le travail de promotion des outils Natura 2000 en étendant le périmètre de travail aux zones à préserver ou à restaurer identifiées au cours de l'inventaire de 2019 (notamment les secteurs de discontinuité bocagère).

Les suivis réguliers des populations de Chiroptères seront poursuivis.

2021 verra également se concrétiser les travaux de sécurisation sur deux sites d'hibernation des cavités du Mirai et de la Besbre par le biais du Contrat Natura 2000 déposé et validé.

Enfin, sera lancée une étude des populations de Damier de la Succise et Cuivré de la Bistorte, afin de confirmer ou non la présence de ces espèces d'intérêt communautaire sur les habitats favorables du site. Lors des prospections, les lisières forestières des parcelles inventoriées feront l'objet d'une caractérisation et d'une description de l'état de conservation.

Mme SEYCHAL, précise que des inventaires ont également été réalisés sur ces espèces dans les sites Natura 2000 des monts de la Madeleine. Les données pourront être transmises sur demande. Le syndicat Mixte a fait appel à un spécialiste Philippe Bachelard pour réaliser avec succès ces études.

5. Questions diverses

Mme MAGNAUD, rappelle que le CEN est lié à la commune de Busset par une convention de gestion concernant la Mare de la côte. Elle précise que cette mare restaurée en 2018 est aujourd'hui de nouveau colonisée par des massettes et sollicite la possibilité d'une nouvelle intervention de restauration.

Mme COLLET répond que le CEN va réfléchir à ce qu'il est possible de faire et revenir ensuite vers la mairie.

Mme MARCHETTI, rappelle qu'il est toujours possible de s'inscrire dans un contrat Natura 2000 « simplifié » pour des travaux de moins de 3 000 €.

Mme MAGNAUD, questionne enfin les aspects réglementaires liés à la coupe forestière en périmètre Natura 2000.

Mme MARCHETTI, explique qu'un Plan Simple de Gestion forestière (PSG) est obligatoire pour les propriétaires forestiers privés qui possèdent une ou plusieurs parcelles forestières d'une surface égale ou supérieure à 25 hectares, d'un seul tenant ou situées dans une même zone géographique. Ce PSG est soumis à évaluation des incidences, mais il est toutefois possible d'être dispensé de cette évaluation en demandant l'agrément du PSG au titre de *l'article L.122-7 du Code Forestier*. Ensuite s'il dispose d'un PSG agréé, le propriétaire réalise les coupes et travaux prévus dans ce PSG sans autre démarche administrative (autorisation, déclaration, évaluation des incidences...).

En l'absence de PSG, une déclaration doit être faite. Cependant, il existe un seuil (4 ha précise Mme SEYCHAL) au-dessous duquel il n'y a pas de démarche à réaliser ce qui peut conduire à une absence de regard de la DDT sur certains travaux réalisés en Natura 2000.

M. TABOURIN, explique qu'il existe des mesures « Bois sénescents » dans les contrats Natura 2000. Cela permet de préserver un îlot ou des arbres isolés pour une durée de 30 ans. Le barème financier appliqué dépend du diamètre des arbres immobilisés et est versé en une seule fois. Il précise qu'il serait intéressant d'animer cette mesure pour les milieux boisés sur site, auprès des propriétaires privés mais aussi publics (associer alors l'ONF aux démarches).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARCHETTI remercie les membres du comité de pilotage et lève la séance.

Célia MARCHETTI,



Chef du bureau Espaces Naturels,
Forêt, Chasse

